

SNCB

Rapport sur la qualité des services 2012

Destination mieux



Commentaire

Ce rapport est publié en vertu du Règlement européen du 23 octobre 2007 sur les droits et obligations des entreprises ferroviaires (Règlement CE 1371/2007). Il est consultable sur notre site www.sncb.be (comme annexe au rapport annuel) et le site de l'Agence Ferroviaire Européenne (ERA).

Le but de ce rapport est de présenter dans quelle mesure les entreprises ferroviaires ont atteint les objectifs en matière de qualité de service précisés dans le Règlement. Les points couverts par le système de gestion et de suivi de la qualité concernent l'information aux voyageurs, la ponctualité et les annulations des services, la gestion des perturbations, la propreté des trains et des gares, les enquêtes de satisfaction clientèle, les traitements des plaintes et demandes de compensation et l'assistance aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Tant pour le trafic national qu'international, la SNCB a développé un système qualité qui l'amène à élaborer une à plusieurs fois par an, des rapports sur la qualité du service fourni. Un grand nombre d'indicateurs sont suivis il est impossible de les présenter dans leur exhaustivité ici. Ce rapport se basera donc sur les paramètres recommandés par la Commission européenne.

Au niveau de la gestion du trafic ferroviaire à la SNCB, la Direction SNCB-Mobility est responsable du trafic de voyageurs intérieur et transfrontalier de courte distance conformément à son contrat de gestion avec l'Etat belge alors que SNCB-Europe est chargée du trafic international de voyageurs, activité entièrement libéralisée depuis le 1er janvier 2010.

Toutefois, ce rapport ne reprendra pas les données Eurostar étant donné qu'Eurostar est devenue une entreprise ferroviaire à part entière en septembre 2010, société dans laquelle la SNCB a une participation minoritaire.

Vu la différence d'activité, nous préciserons, chaque fois que c'est nécessaire, s'il s'agit du trafic national (SNCB-Mobility) ou du trafic international (SNCB-Europe) de voyageurs.

Plus d'infos?

www.sncb.be

infocorporate@sncb.be

SNCB

Public & Corporate Affairs

Avenue de la Porte de Hal, 40

1060 BRUXELLES

Table des matières

(Cliquez sur le chapitre désiré)

1. Information et tickets (7)

1.1. Information sur les horaires, tarifs et quais (8)

1.1.1 SNCB Mobility

1.1.1.1 Internet

1.1.1.2 Call Centre

1.1.1.3. Information en gare

1.1.2 SNCB Europe

1.1.2.1 Internet

1.1.2.2 Contact centres

1.1.2.3 Information en gare

1.2 Equipements destinés à l'achat de billets (12)

1.2.1 SNCB Mobility

1.2.1.1 Internet

1.2.1.2 Gares

1.2.1.3 Call Centre

1.2.2 SNCB Europe

1.2.2.1 Internet

1.2.2.2 Application mobile et site mobile

1.2.2.3 Gares

1.2.2.4 Contact centre

1.3 Disponibilité du personnel en gare pour l'information et la vente de tickets (14)

1.3.1 SNCB Mobility

1.3.2 SNCB Europe

1.4. Informations pendant le voyage et real time (SNCB Mobility + SNCB Europe) (15)

1.4.1. Internet et applications mobiles

1.4.2. En gare

1.4.3. Dans les trains

1.5. Information pour les personnes à mobilité réduite (PMR) (17)

2. Ponctualité des services et gestion des perturbations (18)

2.1. Retards (19)

2.1.1 SNCB Mobility

2.1.1.1 Taux de ponctualité général

2.1.1.2 Pourcentage de trains en retard au départ

2.1.1.3 Pourcentage de retards à l'arrivée

2.1.1.4 Pourcentage de correspondances train-train manquées

2.1.2 SNCB Europe

2.1.2.1 Taux de ponctualité général

2.1.2.2 Pourcentage de trains en retard au départ

2.1.2.3 Pourcentage de retards à l'arrivée

2.1.2.4 Pourcentage de correspondances train-train manquées

2.2. Présentation des plans de gestion des perturbations et crises (21)

2.2.1 SNCB Mobility

Gestion des perturbations

Gestion des situations de crise

2.2.2 SNCB Europe

3. Suppressions de trains (23)

3.1 SNCB Mobility (24)

3.2 SNCB Europe (24)

4. Propreté des trains et des gares (25)

4.1. Propreté des trains (26)

4.1.1 SNCB mobility

4.1.2 SNCB Europe

4.1.3 Fréquence de nettoyage (SNCB Mobility + SNCB Europe)

4.1.4 Disponibilité des toilettes

4.1.4.1 SNCB Mobility

4.1.4.2 SNCB Europe

4.2. Propreté des gares SNCB SNCB Mobility + SNCB Europe (29)

4.2.1. Propreté des gares SNCB Mobility

4.2.2. Fréquence de nettoyage des gares

SNCB Mobility

SNCB Europe

4.2.3. Disponibilité des toilettes en gare

SNCB Mobility

5. Enquête de satisfaction clientèle (31)

5.1 SNCB Mobility (32)

5.1.1 Ponctualité des trains

5.1.2 Information des voyageurs en cas de retard

5.1.3 Disponibilité et exactitude de l'information sur les trains et quais

5.1.4 Bon entretien et état excellent des trains

5.1.5 Degré de sécurité des trains et dans les gares

5.1.6 Propreté à l'intérieur des trains

5.1.7 Information utile tout au long du voyage

5.1.8 Temps de réponse lors des demandes d'information à la gare

5.1.9 Disponibilité de toilettes propres (« de bonne qualité ») dans chaque train

5.1.10 Haut niveau de propreté et d'entretien des gares

5.1.11 Accessibilité des gares et des trains

5.1.12 Assistance PMR

5.2 SNCB Europe (36)

5.2.1 Ponctualité des trains

5.2.2 Information des voyageurs en cas de retard

5.2.3 Disponibilité et exactitude de l'information sur les trains et quais

5.2.4 Bon entretien et état excellent des trains

5.2.5 Degré de sécurité des trains et dans les gares

5.2.6 Propreté à l'intérieur des trains

5.2.7 Information utile tout au long du voyage

5.2.8 Temps de réponse lors des demandes d'information à la gare

5.2.9 Disponibilité de toilettes propres (« de bonne qualité ») dans chaque train

5.2.10 Haut niveau de propreté et d'entretien des gares

5.2.11 Accessibilité des gares et des trains

5.2.12 Assistance PMR

6. Traitement des plaintes et des compensations (41)

6.1 SNCB Mobility (42)

6.1.1. Procédure en place

6.1.2. Nombre de réactions clients et demandes de compensation

6.1.3. Délai de traitement des demandes de compensation et réactions clients

6.1.4. Possibilités d'amélioration

6.2 SNCB Europe (44)

6.2.1. Procédure en place

6.2.2. Nombre de réactions clients et demandes de compensation

6.2.3. Délai de traitement des demandes de compensation et réactions clients

6.2.4. Possibilités d'amélioration

7. Assistance aux PMR (SNCB Mobility + SNCB Europe) (47)

7.1. Procédure d'assistance en place (48)

7.2. Nombre de cas d'assistance (49)



1. Information et tickets

Le règlement européen relatif aux droits des voyageurs prévoit que les opérateurs ferroviaires donnent une information claire et complète à leurs voyageurs avant et pendant le voyage.

1.1. Information sur les horaires, tarifs et quais

1.1.1 SNCB Mobility

1.1.1.1 Internet

Internet est le canal qui offre le maximum d'autonomie au voyageur dans sa recherche d'informations et pour l'achat de son billet. Pour le transport national de voyageurs, un planificateur de voyage multimodal en ligne et téléchargeable permet de rechercher les relations les plus rapides entre deux destinations (de gare à gare ou de porte à porte) éventuellement en combinaison avec le bus, le tram ou le métro. Les lignes ferroviaires touchées par des travaux sont identifiées et l'impact horaire affiché. Sur le module de calcul de prix, le voyageur peut obtenir le prix (et les conditions qui y sont liées) pour le trajet en train qu'il aura choisi et identifier la formule tarifaire qui sera la moins chère.

Au niveau du transport en combinaison avec d'autres moyens de transport, le site donne, outre la possibilité de recherche des horaires multimodaux décrits ci-dessus, toutes les informations utiles relatives au transport de vélo ainsi que les facilités en matière de possibilités de parking (autos et vélos) pour chaque gare du réseau.

Dans des onglets facilement identifiables, le site fournit également les conditions générales applicables au contrat de transport ainsi que les procédures à suivre pour introduire une demande de compensation, une plainte ou une réclamation d'objets perdus. La même

page internet contient plusieurs références aux droits des voyageurs : un lien vers le dépliant d'information relatif aux droits des voyageurs en vertu du Règlement 1371, un lien vers le site Internet de la Commission Européenne (« Your passenger rights at hand ») et les coordonnées de l'autorité nationale de surveillance chargée de garantir l'application des droits des passagers ferroviaires.

Au départ du site, les voyageurs peuvent aussi télécharger une brochure horaire personnalisée ainsi que diverses brochures sur les services offerts par la SNCB.

1.1.1.2 Call Centre

Un centre d'appels (call center avec numéro unique national) spécialement dédié à l'information des voyageurs au niveau national et l'organisation de voyages pour les PMR est accessible tous les jours de 7h à 21h30 (21h pour la réservation PMR). Il est également chargé de la réservation de groupes (voir ci-dessous).



1.1.1.3. Information en gare

210 gares avec guichet sur 552 gares et points d'arrêts

Toutes les informations relatives au voyage disponibles sur Internet peuvent, lorsque le client souhaite une aide plus personnalisée, être demandées directement à un opérateur au guichet d'une gare. En gare, le client trouvera aussi d'autres sources d'informations utiles.

Pour les informations horaires, le voyageur pourra soit s'adresser à un guichet qui lui imprimera l'horaire, soit consulter les «affiches jaunes» (*responsabilité du gestionnaire de l'infrastructure Infrabel) ou les écrans divers (*idem). Une série de brochures horaires par ligne sont également éditées et mises à disposition des voyageurs.

Pour les informations relatives aux prix et l'achat d'un ticket, le voyageur devra s'adresser à un guichet ou utiliser un automate.

Les gares principales disposent en outre de stands d'informations ou de guichets spécialement dédiés aux renseignements

1.1.2 SNCB Europe

1.1.2.1 Internet

Internet est le canal qui offre le maximum d'autonomie au voyageur dans sa recherche d'informations et pour l'achat de son billet. Pour le transport national de voyageurs, un planificateur de voyage multimodal en ligne et téléchargeable permet de rechercher les relations les plus rapides entre deux destinations (de gare à gare ou de porte à porte) éventuellement en combinaison avec le bus, le tram ou le métro. Les lignes ferroviaires touchées par des travaux sont identifiées et l'impact horaire affiché. Sur le module de calcul de prix, le voyageur peut obtenir le prix (et les conditions qui y sont liées) pour le trajet en train qu'il aura choisi et identifier la formule tarifaire qui sera la moins chère.

1.1.2.2 Contact centres

SNCB Europe dispose de 3 contact centers: un pour l'offre ferroviaire normale (CCI - tous les trains internationaux directs + certaines relations en Europe); un pour les voyages en groupe (à partir de 10 voyageurs) et un pour les 'produits spéciaux': davantage de relations ferroviaires en Europe, relations en dehors de l'Europe, ainsi que pass ferroviaires internationaux. Le CCI est ouvert tous les jours: du lundi au vendredi de 8h à 20h, les samedis, dimanches et les jours fériés de 9h à 16h30. Le guichet réservé aux groupes et aux produits spéciaux est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h. Les demandes d'informations peuvent également être envoyées à une équipe spéciale du contact centre par e-mail ou via le formulaire de contact.

1.1.2.3 Information en gare

Les demandes d'informations sont traitées par l'ensemble du personnel (de vente) dans les gares SNCB proposant une offre internationale. Il n'existe pas de guichets d'information séparés. A Bruxelles-Midi, un agent d'accueil est présent en permanence dans les deux points de vente (départs immédiats et départs futurs) afin de pouvoir aiguiller rapidement les voyageurs.

Les passagers peuvent trouver des informations concernant les horaires de tous les trains internationaux directs au départ de la Belgique dans notre Brochure 'Dienstregelingen - Internationale treinen vanuit België / Horaires - Trains internationaux au départ de la Belgique'. Les brochures de nos principaux partenaires (Thalys, TGV, ICE...) sont également disponibles. Lorsque des voyageurs demandent des informations concernant une relation spécifique non reprise dans les brochures, le personnel des guichets peut leur imprimer les horaires concernés.

Pour les informations tarifaires, nous indiquons les prix de base de nombreuses relations dans notre brochure 'Reizen met de trein in Europa en de wereld / Voyager en train en Europe et dans le monde'. La plupart des prix sont mentionnés dans les brochures de nos partenaires. Lorsque des prix sont communiqués pour des trains à tarif variable, il est précisé que ces prix sont susceptibles d'augmenter au fur et à mesure que la date du voyage se rapproche. Toutes les brochures sont disponibles en français et en néerlandais à Bruxelles, en français en Wallonie et en néerlandais en Flandre.

1.2 Équipements destinés à l'achat de billets

1.2.1 SNCB Mobility

1.2.1.1 Internet

Pour tous les trajets desservis en train en Belgique, le voyageur peut acheter online (via www.sncb.be ou m.sncb.be) un large éventail de formules tarifaires, y compris les renouvellements d'abonnements (train seul ou combiné train-transport public régional) et les payer via carte de crédit ou télébanking.

1.2.1.2 Gares

Sur les 552 gares et points d'arrêts que compte le réseau belge, 210 gares disposent d'au moins un guichet où la vente est assurée. Au total, les 210 points de vente comptent 390 guichets. Dans les 72 gares les plus importantes, 134 automates permettent l'achat rapide de billets.

Il est prévu dans le courant de 2013 de progressivement fermer une quarantaine de guichets et de mettre en service de nouveaux automates. Les anciennes machines seront retirées de la circulation.

1.2.1.3 Call Centre

Le Call Centre a comme mission d'effectuer les réservations de groupes.

Une liaison automatique avec accès prioritaire au Contact Center est également à disposition des clients.

1.2.2 SNCB Europe

1.2.2.1 Internet

Plus de 1000 destinations internationales peuvent être achetées en ligne grâce à notre site d'information et de réservation. Si une relation n'est pas disponible en ligne, le voyageur est renvoyé vers le contact center où la réservation pourra être effectuée. La plupart des billets peuvent être imprimés à domicile et retirés dans 81 gares belges ou envoyés par poste en Belgique et Luxembourg (moyennant un supplément de €10). Les clients effectuent leur paiement par carte de crédit (Visa, Mastercard, American Express), par carte de débit (E-Maestro) ou en utilisant leur pc banking ou leur carte de paiement (Bancontact/Mister Cash).

1.2.2.2 Application mobile et site mobile

Une application de réservation et un site internet pour les téléphones portables est à la disposition des voyageurs. Cette application est disponible pour les iPhone, Android et Windows Phone, pour tous les autres types de téléphones le site mobile pourrait être utilisé. Huit destinations directes depuis la Belgique y sont réservables. Les clients reçoivent sur leur smartphone les code-barres 2D relatifs à leur billet de train. Les clients effectuent leur paiement par carte de crédit (Visa, Mastercard, American Express).

Une liaison automatique avec accès prioritaire au Contact Center est également à disposition des clients.

1.2.2.3 Gares

Les produits ferroviaires internationaux sont en vente aux guichets de 39 gares belges. Des frais de dossier d'un montant de €7 sont facturés pour les billets achetés en gare. Pour certaines liaisons ou certains tarifs, les frais de dossier passent à €3,5. Dans certains cas, aucun frais supplémentaires n'est appliqué.

1.2.2.4 Contact centre

Les billets achetés au CCI peuvent être imprimés à domicile et retirés dans 81 gares belges ou envoyés par courrier (moyennant un supplément de €10). Le CCI facture des frais de dossier à concurrence de maximum €7, €20 pour les 'produits spéciaux' et €30 pour les réservations de groupe. Il est possible de contacter les trois centres de contact à des numéros 070, les appels étant facturés €0,30/minute. Les clients peuvent payer par carte de crédit (Visa, Mastercard, American Express ou facture pour les groupes).

1.3 Disponibilité du personnel en gare pour l'information et la vente de tickets

1.3.1 SNCB Mobility

Bien que les plages d'ouverture varient d'une gare à l'autre en fonction de son affluence ou de sa desserte, les heures d'ouverture sont uniformisées de telle sorte que chaque voyageur embarquant dès 6h du matin puisse acheter son titre de transport à un guichet. En règle générale, en semaine, les gares à l'affluence moindre ont une ouverture limitée jusqu'à 13-14h (+/- 70 gares) alors que les autres sont ouvertes de 6h à 20 (voire 22h pour les gares les plus fréquentes).

Dans 35 autres gares SNCB proposant une offre internationale limitée, au moins 1 guichet est disponible tous les jours.

Il n'existe pas de guichet d'information séparés. A Bruxelles-Midi, un agent d'accueil est présent en permanence dans les deux points de vente (départs immédiats et départs futurs) afin de pouvoir aiguiller rapidement les voyageurs.

1.3.2 SNCB Europe

La plupart des produits ferroviaires internationaux sont en vente aux guichets de 39 gares belges. Quatre gares disposent de guichets spécialement dédiés à la vente et à l'information internationale (Bruxelles-Midi, Bruxelles-Central, Anvers-Central et Liège Guillemins). Au total, ces 4 gares comptent de 45 guichets. Entre 8h30 et 18h30 (7h45 - 20h30 à Bruxelles-Midi), il est possible d'acheter la totalité de l'offre en service international. En dehors de ces horaires, il est uniquement possible d'acheter des billets avec départ immédiat (à Bruxelles-Midi de 5h45 à 21h30).



1.4. Informations pendant le voyage et real time

(SNCB Mobility + SNCB Europe)

1.4.1. Internet et applications mobiles

En trafic national, la SNCB met une série d'outils d'information real time à disposition du voyageur. Sur le site Internet de la SNCB il est possible de consulter les retards en temps réel soit entre gares belges (sur le planificateur de voyages en ligne dont il est question au point 1) soit au départ d'une gare belge précise.

Les informations real time son également disponibles :

- sur GSM et smartphone grâce au site mobile m.sncb.be,
- via les applications «Train Info» sur iPhone, Android et Java: permet de trouver la gare ou l'arrêt le plus proche (tram, bus et métro compris) via GPS et de calculer l'itinéraire de porte à porte le plus rapide,
- via widget disponible sur iGoogle, ce qui permet au voyage d'intégrer le planificateur de voyage avec des infos en temps réel sur sa page web personnelle,
- ou encore par SMS. Avec «SMS 2828», le voyageur reçoit en temps réel trois propositions de trains correspondant à la relation qu'il a envoyée au numéro 2828. Aux détenteurs d'une carte train, le service gratuit «My

Train Info» envoie l'information en temps réel correspondant aux trains qu'ils ont sélectionnés au préalable lors de l'inscription sur le site de la SNCB.

En trafic international, SNCB Europe a fait les développements nécessaires à son site internet afin de fournir pour fin 2013 l'information des retards en temps réel dans un tableau « info train » par gare de départ.



1.4.2. En gare

En gare, le voyageur reçoit l'information en temps réel et sur les quais à emprunter au travers des annonces sonores^(*) ou sur les écrans des trains au départ (*compétence Infrabel). Il lui est également possible d'obtenir ces renseignements à un guichet ou au personnel de quai spécialement formé pour lui venir en aide. En cas de fortes perturbations du trafic ou dans le cadre d'un changement horaire important, des stands d'information mobiles sont en outre installés en gare.

1.4.3. Dans les trains

Dans le train, le voyageur est informé par annonce sonore et/ou sur les écrans SIV (écrans LCD) du parcours du train avec les arrêts intermédiaires ainsi que de l'arrêt suivant. En cas de retard ou de perturbation il sera informé du retard et de sa cause par l'accompagnateur en relation directe avec le dispatching qui gère le trafic voyageurs. Dans les trains IC (InterCity), le personnel de bord informe en outre les voyageurs des correspondances assurées à la gare suivante. En matière de communication à la clientèle, des actions de coaching sont organisées en permanence afin de sensibiliser les accompagnateurs du rôle clé qu'ils occupent dans la chaîne d'information.

Par ailleurs, depuis le mois de janvier 2012, le personnel d'accompagnement dispose d'une nouvelle brochure reprenant les annonces à effectuer dans le train en cas d'incident.

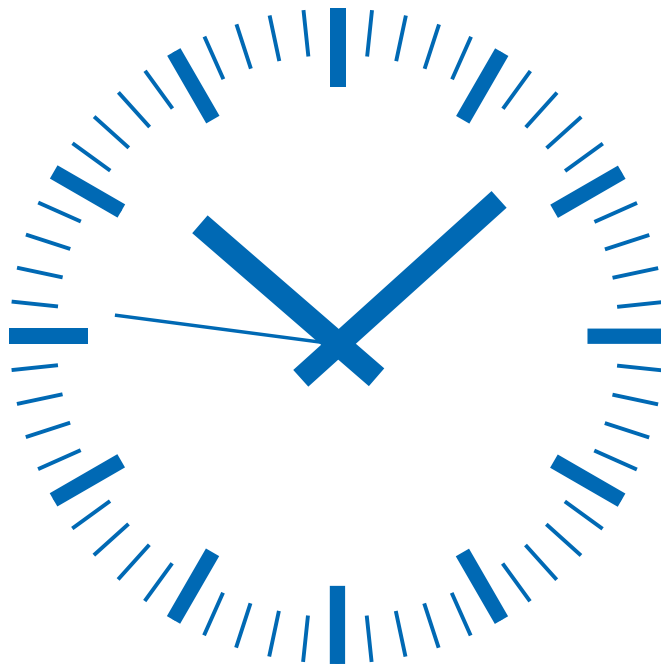
1.5. Services spécifiques pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

Afin de faciliter l'accès à l'information et aux services ferroviaires, la SNCB a repris sous une rubrique particulière de son site toutes les informations dont ont besoin les PMR :

- les facilités tarifaires dont bénéficient les PMR et leurs accompagnateurs
- les équipements des gares en matière d'accueil des PMR;
- le numéro de téléphone (numéro unique national, voir ci-dessus) et le formulaire online pour la réservation d'une assistance (formulaire en développement pour le trafic international).

Cette mise en ligne de l'ensemble des informations permet de limiter les déplacements en gare. Elles peuvent bien sûr également être obtenues en gare où des systèmes de boucles à induction ont été installés aux guichets afin de faciliter la communication avec les malentendants.

Au niveau du transport national de voyageurs, le nouveau site Internet est prévu pour être Anysurfer compliant. Par ailleurs, la SNCB édite une brochure « Guide du voyageur à mobilité réduite » disponible en version Braille et téléchargeable en version agrandie sur son site. Elle est envoyée au Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées qui la diffuse auprès des différentes associations.



2. Ponctualité des services et gestion des perturbations

2.1. Retards

Remarque : les données sur les retards proviennent toutes du rapport « Ponctualité du Trafic ferroviaire » 2012 publié par Infrabel.

2.1.1 SNCB Mobility

2.1.1.1 Taux de ponctualité général

Le taux de ponctualité général 2012 des trains du service intérieur SNCB est de 92,0% après neutralisation (87,2% sans neutralisation). Les statistiques générales de ponctualité sont rédigées sur la base des retards mesurés au terminus du train. Les retards imputés aux cas de forces majeures (facteurs externes) et à l'exécution de grands projets d'investissement sont neutralisés dans le calcul. Sont considérés comme trains à l'heure les trains qui ont un retard à l'arrivée inférieur à 6 minutes.

2.1.1.2 Pourcentage de trains en retard au départ

Seuls les retards à l'arrivée sont actuellement suivis.

2.1.1.3 Pourcentage de retards à l'arrivée

En matière de retard, les seuils repris dans le règlement 1371 sont de 60 et 120 minutes. En trafic intérieur (2012), 99,95% des retards étaient de moins de 60 minutes, 0,047% de 60 à 120 minutes et 0,006% de plus de 120 minutes.

2.1.1.4 Pourcentage de correspondances train-train manquées

Le taux de correspondances manquées est suivi dans les 10 plus grandes gares belges. Dans ces gares, le taux de correspondances manquées était en 2012 de :

- Anvers-Central : 11,1 %
- Brugge : 8,0 %
- Charleroi-Sud : 9,3 %
- Gent-st-Pieters : 9,3 %
- Leuven : 10,1 %
- Liège-Guilemins : 12,2 %
- Mechelen : 9,9 %
- Mons : 10,5 %
- Namur : 13,0 %
- Zottegem : 10,2 %

Ces pourcentages ont été établis sur la base d'un délai d'attente estimé entre 2 trains de 4 minutes pour toutes ces gares sauf pour Zottegem où le délai est estimé à 3 minutes.

2.1.2 SNCB Europe

2.1.2.1 Taux de ponctualité général

Le taux de ponctualité général pour le trafic international est de 68.49%

Ces chiffres sont basés sur les relévés au point frontière pour les trains au départ de Belgique et à l'arrivée pour les trains à destination de la Belgique. Sont considérés comme trains à l'heure les trains qui ont un retard inférieur à 5 minutes.

2.1.2.2 Pourcentage de trains en retard au départ

Nous ne disposons pas de statistiques de retard au départ des trains internationaux.

2.1.2.3 Pourcentage de retards à l'arrivée

(moins de 60 minutes, entre 60 et 119 minutes et plus de 120 minutes)

Au niveau de la ventilation des retards, cette dernière se fait selon la grille suivante (2012) :

	< 60 min	60-119 min	> 120 min
SNCB Europe	30,16%	1,05%	0,30%

2.1.2.4 Pourcentage de correspondances train-train manquées

Nous n'avons pas de données disponibles pour le trafic international.

2.2. Présentation des plans de gestion des perturbations et crises

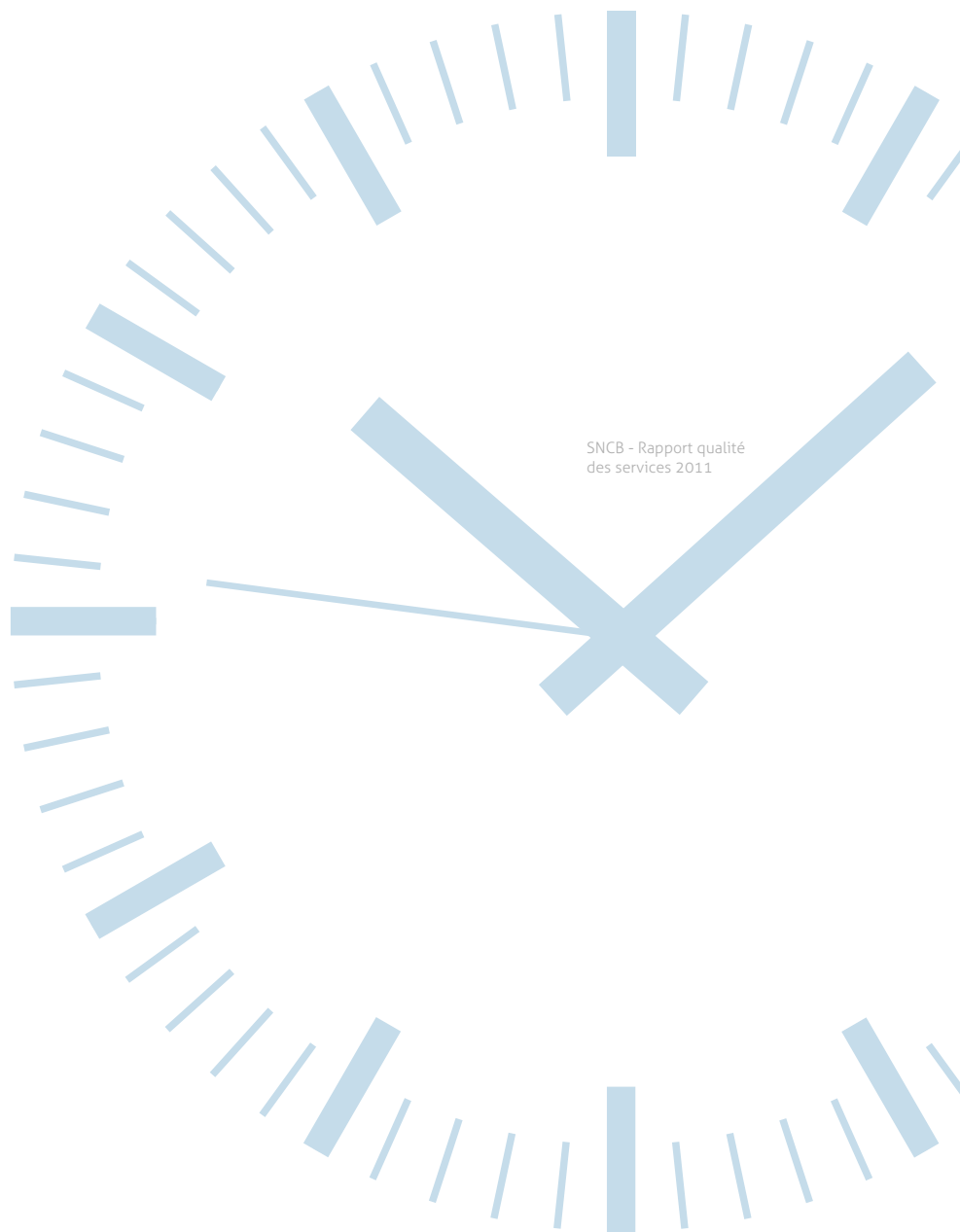
2.2.1 SNCB Mobility

Gestion des perturbations

Le RDV (« Reizigers Dispatching Voyageurs ») a spécialement été créé au sein de la SNCB pour gérer les incidents et la communication en temps réel et développer un système de management des connaissances en vue d'agir préventivement pour éviter la récurrence d'incidents.

Dans le but de pouvoir mieux atteindre ses objectifs, le RDV est dans un processus permanent d'amélioration de son organisation et de ses outils : outils de suivi en temps réel de la circulation et de la ponctualité des trains, mise en production d'un interface permettant à la fois l'information interne et l'information du public...

Au-delà de l'aspect organisationnel interne, la SNCB a élaboré une procédure en vue de la prise en charge des voyageurs en cas de perturbations. C'est ainsi que la SNCB s'efforcera de toujours proposer au client un itinéraire ou un mode de transport alternatif pour rejoindre sa destination. S'il s'agit d'une rupture de correspondance lors d'un dernier départ, une procédure particulière prévoit d'acheminer la clientèle à sa destination finale au moyen de bus ou avec la participation de sociétés de taxis.



Gestion des situations de crise

En cas de perturbations importantes de l'exploitation (soit en gravité, soit en durée, soit les deux), un Comité de Crise est réuni à l'initiative du gestionnaire d'infrastructure (Infrabel) en présence de représentants à haut niveau des différents opérateurs (et au sein notamment de la SNCB, des différentes spécialités concernées: matériel, traction, accompagnement, exploitation gares...).

Ce Comité évalue la situation et prend toutes mesures nécessaires comme par exemple une adaptation structurelle du service des trains. Les mesures prises sont communiquées par la SNCB aux voyageurs au moyen des canaux évoqués ci-dessus.

2.2.2 SNCB Europe

Pour ce qui est du trafic international, des plans de gestion de secours existent selon les lignes et produits impactés en étroite liaison avec les opérateurs et réseaux étrangers. Si le nombre de circulations journalières le permet, les voyageurs seront transbordés dans le train suivant. Si cette solution n'est pas envisageable, des services de bus de substitution ou éventuellement de circulation par d'autres services de trains (IC Benelux, service intérieur...) sont mis en œuvre.

?



3. Suppressions de trains

3.1 SNCB Mobility

Selon le rapport «Ponctualité du Trafic ferroviaire» 2012 d'Infrabel, le pourcentage de trains supprimés sur la totalité ou une partie du trajet par rapport au nombre total de trains était de 1,40%.

3.2 SNCB Europe

Au niveau de l'international:

Pour l'année 2012, SNCB Europe a enregistré 959 trains totalement supprimés et 831 partiellement supprimés. Ce qui représente 130 259.917 km de parcours non réalisés.



4. Propreté des trains et des gares

Le suivi de la propreté des trains et des gares est une obligation présente dans le Contrat de Gestion conclu entre la SNCB et l'Etat belge.

Pour répondre à cette obligation, la SNCB réalise deux types de mesures: la première dite « objective » est une mesure de performance basée sur la conformité de l'état de propreté des trains en cours de route et des gares à des standards de qualité pré-définis et la seconde dite « subjective » se base sur un indicateur de satisfaction tiré du Baromètre de Qualité (étude de satisfaction trimestrielle de la SNCB – voir étude de satisfaction).

4.1. Propreté des trains

4.1.1.1 SNCB Mobility

MESURE OBJECTIVE DE LA QUALITÉ

Les évaluations des trains en cours de route, au moyen d'une fiche de contrôle, servent à vérifier si le système de nettoyage permet d'atteindre un niveau acceptable de propreté des trains.

Les mesures inspectent la propreté sous 4 aspects: l'extérieur du train, les sanitaires, les plateformes et les compartiments. Chaque aspect est ensuite subdivisé en un certain nombre de sous-aspects (par exemple: caisse extérieure, fenêtres, planchers,...). Des normes objectives et des pondérations (basés sur les attentes déclarées des clients) ont été attachées aux différents aspects.

L'indice Qualité qui en est déduit sert à suivre l'évolution de la propreté du matériel et permet des comparaisons entre différentes catégories (types de matériel, lignes, temps de parcours, ...).

RÉSULTATS DES MESURES 2012

L'indice de qualité pour l'ensemble du train se maintient au-delà de 80% comme en 2010 et 2011.

Les deux aspects considérés comme les plus importants aux yeux du client à savoir les compartiments et les sanitaires sont les plus performants.

L'indice de qualité pour l'ensemble des trains a atteint 83,1% en 2012 (contre 83,2% en 2011).

4.1.2. SNCB Europe

Pas de données disponibles pour l'année 2012.

4.1.3. Fréquence de nettoyage (SNCB Mobility + SNCB Europe)

Le système de nettoyage, combinaison entre programme de nettoyage, roulement et mise en service réelle du matériel tend à garantir un niveau de propreté appréciable pour le client.

Ce système prévoit 4 types d'opérations tant pour les trains du trafic national qu'international :

1. Le nettoyage d'exploitation, c'est-à-dire la remise à niveau de la propreté après service (enlèvement des déchets, des grosses salissures, ...) la fréquence varie, en fonction des opérations réalisées, d'une fois par jour (et parfois plus) à maximum une fois par semaine (pour le poste de pilotage).
2. Les nettoyages périodiques de l'intérieur: nettoyage en profondeur de l'intérieur une fois par mois, nettoyage systématique de l'intérieur et des plafonds une fois par an.
3. Le nettoyage de l'extérieur: passage au car wash (minimum 3 fois par semaine), vidange et rinçage des réservoirs d'eau usées tous les 3 jours en moyenne,

remplissage des réservoirs d'eau, nettoyage du pare-brise du poste de conduite (1 fois par semaine en hiver à 1 fois par jour en été)...

4. Les opérations complémentaires: enlèvement des graffiti intérieurs et extérieurs, récurage mécanique du sol, nettoyage des bacs à déchets, nettoyage des toilettes, nettoyage complet des sièges en tissu, nettoyage des accoudoirs et des appuis-tête, enlèvement des tâches sur les tapis et les sièges, cirage des sols, nettoyage complet des tapis...

4.1.4. Disponibilité des toilettes

4.1.4.1 SNCB Mobility

Ne pas pouvoir utiliser les toilettes lors d'un voyage en train est considéré par la SNCB comme une situation inacceptable. A ce titre, une attention particulière est portée à ce genre d'événement lors des évaluations de la propreté des trains (mesure objective). Cette mesure est effectuée lors du contrôle de la propreté des trains. Sur l'ensemble des trains contrôlés en 2012 (plus de 2.000), 14,7% de ceux-ci roulaient avec au moins une toilette fermée et donc non disponible pour les voyageurs

4.1.4.2 SNCB Europe

Nous n'avons à ce jour pas d'indicateurs sur la disponibilité des toilettes.

4.2. Propreté des gares SNCB

(SNCB Mobility + SNCB Europe)

Dans le groupe SNCB, la gestion des gares et des points d'arrêt est distribuée de la manière suivante:

- Les 37 gares les plus importantes du réseau sont gérées par la SNCB-Holding
- 175 gares de moyenne importance sont gérées par l'opérateur SNCB
- Les 340 points d'arrêt restants sont gérés par Infrabel

Le nettoyage des quais est placé sous la responsabilité d'Infrabel.

Les collaborateurs qualité contrôlent la propreté des différentes zones publiques de la gare, notamment les quais, les couloirs sous voies, les salles d'attente, la salle des guichets, les abords immédiats de la gare (entrées, parkings)... Cette évaluation est réalisée sans gradation: soit un aspect répond à une norme de qualité prédéfinie, soit il n'y satisfait pas. Le résultat de ces mesure est un indicateur de propreté global exprimé sous la forme d'un pourcentage qui est calculé comme la somme des sous-totaux pondérés de chacune des zones d'une gare.

4.2.1. Propreté des gares SNCB Mobility

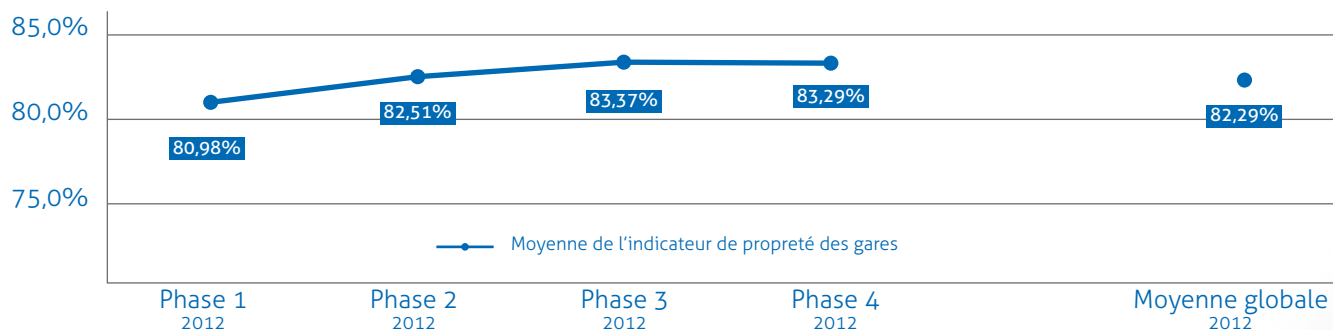
Mesure objective de la qualité

Les mesures «Propreté des gares» sont effectuées 4/an dans toutes les gares dont la gestion est donnée en concession à SNCB Mobility. Outre l'établissement d'un rapport de contrôle détaillé, une checklist «orientée client» est également complétée pour chaque gare visitée. Elle traite tous les aspects importants aux yeux d'un voyageur.

Indicateur moyen de propreté

Cet indicateur est la moyenne des pourcentages individuels pour les gares qui ont été contrôlées lors de chacune des phases.

Le niveau d'exigence fixé à 80% en 2011 a été revu à la hausse (+1%) pour 2012 suite aux bons résultats des mesures. Une fois encore, le niveau d'exigence 2012 fixé à 81% a été atteint durant l'année (82.3%).





4.2.2. Fréquence de nettoyage des gares

SNCB Mobility

La SNCB suit au plus près la propreté de ses gares au moyen d'un programme de nettoyage dont la fréquence varie en fonction de plusieurs critères comme les conditions climatiques, l'infrastructure existante, la fréquentation, l'environnement de la gare...

Les principales opérations de nettoyage sont assurées par du personnel présent sur place et/ou par des équipes mobiles spécialement équipées.

SNCB Europe

Pour ce qui est des 4 gares internationales, à savoir Bruxelles-Midi, Bruxelles-Central, Anvers-Central et Liège-Guillemins, l'entretien de ces gares, y compris les espaces SNCB Europe, est effectué par la SNCB Holding.

4.2.3. Disponibilité des toilettes en gare

SNCB Mobility

Comme pour les trains, le fait de ne pouvoir utiliser les toilettes dans une gare est considéré comme une situation inacceptable. Pour l'ensemble des contrôles de propreté des gares gérées par la SNCB réalisés en 2012, il ressort que, dans 83.8% des cas, les clients pouvaient disposer de toilettes accessibles.



5. Enquête de satisfaction clientèle

5.1 SNCB Mobility

Pour mesurer la satisfaction de sa clientèle, la SNCB a développé son propre outil appelé baromètre Qualité mais en délègue la réalisation à une firme extérieure indépendante.

Le baromètre de qualité permet d'évaluer la perception du client à propos de la qualité. Celui-ci n'analyse donc pas la qualité technique réellement produite, mais l'expérience subjective des voyageurs concernant les divers aspects qualitatifs importants pour l'entreprise. Des questionnaires sont distribués à bord des trains pendant 4 phases, à savoir mars, juillet-août, octobre et décembre. Les lignes sont sélectionnées de telle manière qu'on obtienne, par phase, un échantillon représentatif au niveau national. Par an, plus ou moins 12.000 voyageurs sont ainsi interrogés à propos de leur satisfaction.

5.1.1 Ponctualité des trains

Le baromètre de qualité permet d'apprécier le jugement du client à propos de la régularité. Comme indicateur de satisfaction principal, celle-ci est évaluée sur une échelle de 0 à 10. Pour l'année 2012, ce chiffre est de : 29,2 % de clients attribuant une note de 7/10 ou plus pour ce critère contre 25,4% en 2011.

5.1.2 Information des voyageurs en cas de retard

Celle-ci est évaluée via une échelle en 5 points allant de « très mauvais » à « très bon ». En 2012, les clients ont jugé l'information en cas de retard de la manière suivante :

- 42,9 % des clients ont jugé « bon » ou « très bon » l'information diffusée en cas de retard dans les gares
- 51,5 % des clients ont jugé « bon » ou « très bon » l'information diffusée en cas de retard dans les trains

5.1.3 Disponibilité et exactitude de l'information sur les trains et quais

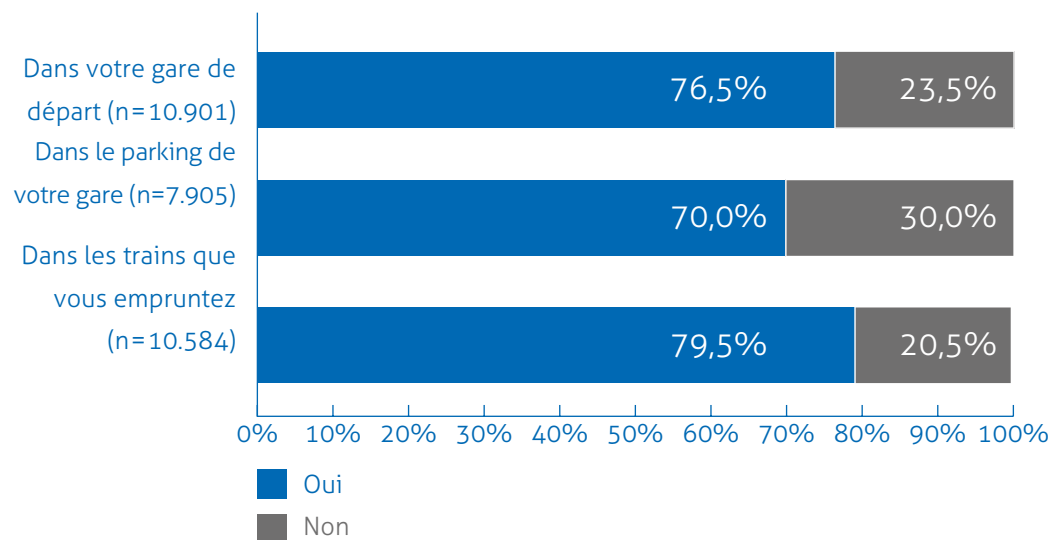
Pas d'indicateur de satisfaction.

5.1.4 Bon entretien et état excellent des trains

Le baromètre de qualité permet d'apprécier le jugement du client à propos de la propreté des trains et de leur entretien en général. Pour l'année 2012, 56,7% des clients interrogés ont attribué une note de 7/10 ou plus pour ce critère.

5.1.5 Degré de sécurité des trains et dans les gares

La SNCB consacre une partie de son Baromètre Qualité à la perception du client à propos de la sécurité ressentie lors de ses déplacements. En 2012, à la question «Pendant vos déplacements, avez-vous le sentiment d'être toujours en sécurité, ... ? », les personnes interrogées ont répondu de la manière suivante :



5.1.6 Propreté à l'intérieur des trains

Les différents aspects de l'intérieur du train sont évalués au moyen d'une échelle en 5 points allant de « très mauvais » à « très bon ». Les clients ont évalué la propreté de l'intérieur des trains de la manière suivante en 2012 :

- Fenêtres: 47,6% de bon ou très bon
- Places assises: 61,9% de bon ou très bon
- Tablettes: 62,5 % de bon ou très bon
- Sol: 47,7 % de bon ou très bon
- Poubelles: 44,0% de bon ou très bon

5.1.7 Information utile tout au long du voyage

L'information en cours de route au travers des 3 indicateurs suivants :

- Audibilité des annonces
(60,6 % de bon ou très bon en 2012)
- Clarté des annonces en situation normale
(65,5 % de bon ou très bon)
- Clarté des annonces en cas de retard
(51,5 % de bon ou très bon)

5.1.8 Temps de réponse lors des demandes d'information à la gare

- Temps d'attente aux guichets:
58,7% de bon ou très bon
- Temps d'attente aux bureaux de renseignements:
54,4 % de bon ou très bon

5.1.9 Disponibilité de toilettes propres (« de bonne qualité ») dans chaque train

La propreté des toilettes à l'intérieur du train a été jugée « bonne » ou « très bonne » par 32,5 % de clients interrogés lors du Baromètre Qualité.

5.1.10 Haut niveau de propreté et d'entretien des gares

Le baromètre qualité permet d'apprécier le jugement du client à propos de la propreté des gares et des parkings, considérés comme un des 13 indicateurs qualité principaux. Pour l'année 2012, 61,7 % de clients interrogés ont attribué un score de 7/10 ou plus à ce critère.

5.1.11 Accessibilité des gares et des trains

L'accessibilité est évaluée sur l'échelle en 5 points.

En ce qui concerne les gares (tous types), on peut retenir en 2012 :

- Accessibilité de la gare : 87,8 % de bon ou très bon
- Accessibilité des bâtiments : 82,5 % de bon ou très bon
- Accessibilité des quais : 67,4 % de bon ou très bon

Pour ce qui est des trains :

- Facilité d'embarquement : 69,9 % de bon ou très bon.

5.1.12 Assistance PMR

En 2012, la SNCB a développé une nouvelle mesure de satisfaction dédiée aux Personnes à Mobilité Réduite ayant fait appel à l'assistance.

Parmi ces personnes, un échantillon a été sélectionné et questionné quant à son degré de satisfaction vis-à-vis des différents aspects du service d'assistance et des circonstances de leur voyage en train.

L'assistance PMR a atteint 79.5% d'avis favorables en 2012. Les points forts sont l'assistance en gare, l'amabilité du personnel, la facilité d'achat du titre de transport, la facilité de réservation de l'assistance...

Les personnes interrogées sont moins satisfaites de l'accessibilité des trains, l'accessibilité de certains quais... Elles apprécieraient de pouvoir réserver l'assistance le jour même du voyage, une meilleure accessibilité des toilettes, plus de personnel d'assistance, etc.

5.2 SNCB Europe

SNCB Europe n'est pas lié à un contrat de gestion qui prévoit des enquêtes de satisfaction de la clientèle. Toutefois, une cellule qualité assure depuis quatre ans la réalisation d'un baromètre qualité annuel pour garantir un service optimal aux voyageurs internationaux. Ce baromètre qualité, réalisé par des sociétés externes à la SNCB, permet d'évaluer la perception du client à propos de la qualité des activités majeures de SNCB-Europe : les canaux de distribution et les services de trains internationaux (Thalys, TGV, ICE, Treski, EC Bruxelles-Suisse). Il n'analyse donc pas la qualité technique produite mais bien l'expérience subjective des voyageurs.

A côté de l'expérience subjective des voyageurs, SNCB Europe analyse aussi ses canaux de vente de manière objective par des enquêtes de clients mystères. SNCB Europe mesure ainsi la performance de son entreprise à l'aide d'une grille avec l'ensemble des points à juger. A côté de chaque point, la norme attendue par SNCB Europe est reprise

Les enquêtes sont réalisées 1 fois par an, à l'exception pour Thalys (analyse trimestrielle) qui réalise ses propres enquêtes. Pour permettre des comparatifs et évolution, ces enquêtes sont répétées tous les ans à la même période.

Pour ce qui concerne l'année 2012, certaines enquêtes, à savoir Treski, EC Bruxelles – Suisse et ICE, n'ont pas pu être réalisées pour des raisons commerciales et/ou opérationnelles.

Etant donné de la diversité de nos transporteurs ainsi que de nos canaux de distribution, les enquêtes sont bien scindées entre elles.

Nous travaillons pour l'ensemble des enquêtes satisfaction clientèle avec l'échelle suivante :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Peu satisfaisant
- Pas du tout satisfaisant

Thalys travaille quant à lui avec une échelle numérique sur 10 points.

Les pourcentages repris dans les points suivants reprennent l'ensemble des personnes ayant répondu « très satisfaisant » ou « satisfaisant » et ayant donné au minimum un score de 7/10 pour Thalys.

5.2.1 Ponctualité des trains

	TGV	EC	Treski	Thalys
Ponctualité	80%		-	91%

5.2.2 Information des voyageurs en cas de retard

	TGV	EC	Treski	Thalys
Communication en gare et annonces à bord du train				
Annonces en cas de perturbations	72%		-	80%
Annonces faites en plusieurs langues	81%			82%

5.2.3 Disponibilité et exactitude de l'information sur les trains et quais

	TGV	EC	Treski	Thalys
Communication en gare et annonces à bord du train				
Signalétique de gare indiquant les quais			-	81%
Annonces du départ	83%		-	71%
Annonces faites en plusieurs langues				
Signalétique dans les trains	90%		-	-

5.2.4 Bon entretien et état excellent des trains

Voir point 5.2.6

5.2.5 Degré de sécurité des trains et dans les gares

	TGV	EC	Treski	Thalys
le train en général				
Sentiment de sécurité du moyen de transport	96%		-	

5.2.6 Propreté à l'intérieur des trains

	TGV	EC	Treski	Thalys
Le train en général				
État du siège	93%			-
Propreté de la voiture	89%			-
Propreté des toilettes	64%			-
Poubelles	72%			-

5.2.7 Information utile tout au long du voyage

	TGV	EC	Treski	Thalys
Personnel de bord				
Capacité à renseigner	89%			89%
Capacité à s'exprimer en plusieurs langues	87%			89%
Communication en gare et annonces à bord du train				
Signalétique de gare indiquant les quais	87%			81%
Annonces du départ				94%
Annonces en cas de perturbations	72%			61%
Annonces faites en plusieurs langues	81%			
Signalétique	90%			

5.2.8 Temps de réponse lors des demandes d'information au calls centers et à la gare

Pour les différents calls centers:

CCI : call center B to C

SPP : call center B to C et B to B pour les produits spéciaux (ex.Japan Rail pass, Amtrak...)

RSC : call center B to B

Contacts Téléphoniques

	CCI	SPP	RSC
Satisfaction globale	93%	90%	93%
Délai avant de parler à quelqu'un	83%	84%	83%

Contacts internet

	RSC
Absence de panne	66%
Rapidité du site	76%

Pour les gares

Attente au guichet	93%
--------------------	-----



5.2.9 Disponibilité de toilettes propres («de bonne qualité») dans chaque train

Non disponible

5.2.10 Haut niveau de propreté et d'entretien des gares

Non disponible

5.2.11 Accessibilité des gares et des trains

Non disponible

5.2.12 Assistance PMR

Non disponible



6. Traitement des plaintes et des compensations

6.1 SNCB Mobility

6.1.1. Procédure en place

Compensations en cas de retard

Le système de compensation en cas de retard appliqué par la SNCB va clairement au-delà des exigences prévues au Règlement des droits des voyageurs. Il prévoit à la fois:

- Une compensation pour retards fréquents: compensation de 25 à 50% du prix du trajet en cas de retards répétés (au moins 20 retards de plus de 15 min ou au moins 10 retards de plus de 30 min) pendant une période de 6 mois.
- Une compensation pour retards occasionnels de plus de 60 minutes (compensation intégrale du prix du trajet). Pour ces retards de longue durée, le montant minimum de la compensation est cependant de 2,5 euros.

Les formulaires de demande de compensation ainsi que toutes les informations utiles pour introduire une demande de compensation sont disponibles en gare ou sur le site de la SNCB.

Réactions clients

Le voyageur peut aussi faire part à la SNCB de ses questions, plaintes, recommandations... et ce via les différents canaux à sa disposition: par téléphone (call center), par lettre, mail ou formulaire de contact (pdf ou online).

6.1.2. Nombre de réactions clients et demandes de compensation

Nombre de demandes reçues

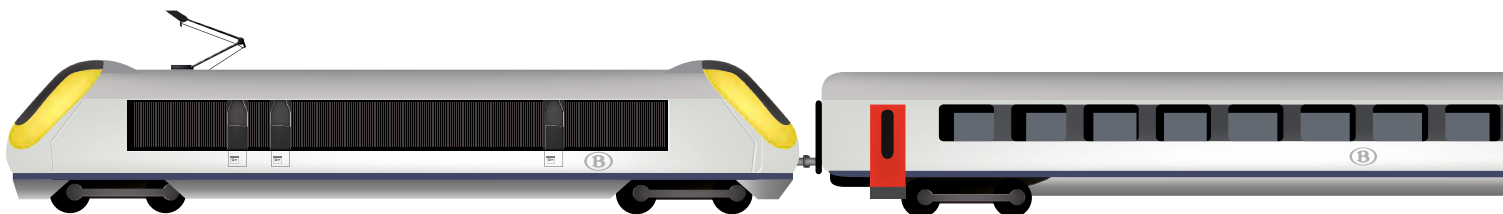
Sur un nombre de 223,3 millions de voyageurs, la SNCB a reçu en 2012:

- 61.617 demandes de compensation pour retards de plus de 60 minutes (+8,04%),
- 18.883 demandes de compensation pour retards fréquents (+26,66%),
- 36.970 réactions de clients dont 22.399 plaintes (-9,91%).

Nombre de dossiers acceptés

En 2012, le nombre de dossiers de compensation acceptés était de

- 91,4% (+3,9%) pour les demandes de compensation pour retards de plus de 60 minutes et de
- 91,9% (+1,1%) pour les demandes de compensation pour retards fréquents.



6.1.3. Délai de traitement des demandes de compensation et réactions clients

Réactions clients

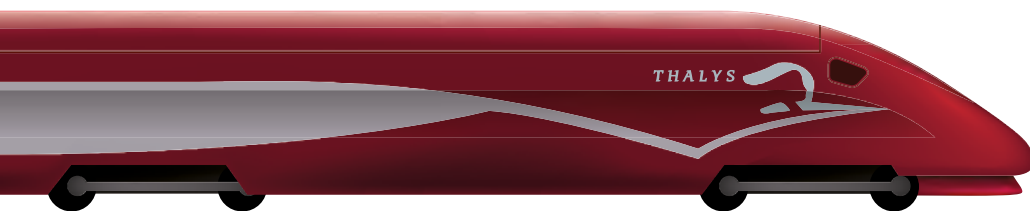
Des réactions envoyées au Service clientèle de la SNCB, 69% ont reçu une réponse dans les 4 semaines. Le service clientèle a donc amélioré le nombre de réactions traitées dans les 4 semaines de 10% par rapport à 2011.

Demandes de compensation

En 2012, 80% des demandes de compensation pour retards fréquents ont reçu une réponse dans les 4 semaines et 94% des demandes de compensation pour retards de plus de 60 minutes ont reçu une réponse dans les 4 semaines.

6.1.4. Possibilités d'amélioration

Comme évoqué plus haut, le système de compensation pour retard d'application en Belgique est particulièrement généreux par rapport aux exigences européennes. La conséquence directe est un nombre élevé et toujours en croissance de dossiers à traiter annuellement. Il est donc essentiel d'améliorer le système de traitement des dossiers. C'est pourquoi la SNCB a mis en place un système de gestion des relations clients (CRM) basé sur des formulaires web et travaille à l'automatisation plus poussée du traitement des demandes de compensation.



6.2 SNCB Europe

6.2.1. Procédure en place

Au niveau de l'international, le service clientèle SNCB Europe gère principalement l'ensemble des plaintes de voyageurs liées au transport international (à l'exception des demandes de compensation pour retard Thalys et Eurostar).

Compensation en cas de retard

La règle de base pour les compensations en cas de retard est à la suivante :

- une heure de retard = remboursement de 25 %
- deux heures de retard = remboursement de 50%.

Toutefois, un transporteur (Thalys, TGV...) peut décider d'appliquer un système d'indemnisation plus avantageux, ce qui est souvent le cas pour les trains à grande vitesse.

Réactions clients

Le voyageur peut aussi faire part à SNCB Europe de ses questions, plaintes, recommandations... et ce via les différents canaux à sa disposition : par téléphone (call center), par lettre, mail ou formulaire de contact (PDF ou online).

6.2.2. Nombre de réactions clients et demandes de compensation

En 2012, le service clientèle a reçu 11.467 plaintes dont 4.367 demandes de compensation.

Nombre de plaintes reçues par rapporte au nombre de plaintes traitées:

Année	Plaintes reçues	Plaintes traitées	À traiter
2012	11.467*	10.752	715

(*) Ce chiffre n'englobe pas les 1.105 dossiers pour lesquels le client a été averti par e-mail entre J+1 et J+3 d'un transfert vers un autre réseau ou transporteur.

6.2.3. Délai de traitement des demandes et réactions clients

Pour ce qui est du service clientèle international, le délai de traitement moyen pour l'année 2012 est de 19,08 jours.

Ce délai reprend le temps nécessaire au traitement administratif du dossier par le service clientèle, ainsi que le délai lié à un paiement éventuel.

6.2.4. Possibilités d'amélioration

SNCB Europe utilise un système informatique performant dont une des qualités est d'améliorer en permanence les Quality Checks et d'augmenter la performance des opérations.

Dès septembre 2013, SNCB Europe travaillera avec un système paperless.



7. Assistance aux PMR Organisation de l'accueil

7.1. Procédure d'assistance en place

(SNCB Mobility + SNCB Europe)

Toute personne à mobilité réduite peut bénéficier d'une aide à l'embarquement ou au débarquement dans 114 gares du réseau, 7 jours sur 7, du 1er au dernier train, pour autant qu'il en ait fait la demande au moins 24 heures à l'avance (48 heures pour une relation internationale) auprès du service clientèle et que cette demande d'aide ait été agréée. La demande d'aide peut s'effectuer soit par téléphone (call center au numéro central 02 528 28 28) soit via le formulaire online. En outre 17 gares collaborent avec des sociétés de taxis pour le transport des personnes en chaise roulante d'une gare sans assistance vers une des 114 gares offrant une assistance.

Pour renforcer l'efficacité du service rendu, SNCB Europe a confié à SNCB Mobility le traitement ainsi que l'exécution des demandes. Il est en effet plus facile pour les PMR de disposer d'un seul point de contact pour leurs voyages en train en intérieur et en international. De plus, une seule demande doit être introduite pour une combinaison des deux.

Le délai de 24 heures (48 heures pour une relation internationale) est mis à profit pour vérifier la faisabilité de la demande (disponibilité du personnel d'accueil dans les gares de départ, d'arrivée et de correspondance le cas échéant, disponibilité de place dans le(s)

train(s) sollicité(s), prise de mesures de sécurité si nécessaire, recherche d'alternatives éventuelles...). S'il s'avère impossible d'accorder l'assistance requise, les PMR peuvent, quelle que soit la formule de voyage, demander l'annulation de leurs billets. Le remboursement s'opère alors sans frais. Ceci est également valable pour son accompagnateur éventuel.

Lors de son arrivée en gare (idéalement 15 minutes avant l'heure de départ), le voyageur à mobilité réduite est pris en charge par le personnel SNCB. Ces agents de la SNCB sont chargés de l'aider à se rendre sur le quai et à monter dans le train. Lors de son passage dans sa gare de correspondance et de son arrivée dans sa gare de destination, le personnel SNCB ou du réseau étranger aide la personne à mobilité réduite à descendre du train et à rejoindre la gare ou le train en correspondance.

Le service d'assistance mis en place par la SNCB est effectué soit par des équipes sédentaires soit par des brigades mobiles (équipes B for You Assistance), spécialement formées pour l'accueil et l'assistance des PMR. Pour le personnel de la vente aussi, des formations ont été prodiguées en collaboration avec les fédérations pour malentendants dans le but de transmettre les règles de base de la communication avec des personnes malentendantes et sourdes.



7.2. Nombre de cas d'assistance

En 2012, 32.470 dossiers ont été enregistrés via le Contact Center et 23.859 dossiers ont été enregistrés dans les gares. Ce qui représente un total de 56.329 dossiers enregistrés en 2012. Ces dossiers représentent 100.749 assistances en 2012.

A côté de ces assistances enregistrées, nous comptabilisons une moyenne de 6.000 assistances mensuelles « en temps réel », c'est-à-dire qui ne sont pas encodées dans notre module de statistiques.

Le nombre de demandes enregistrées au Contact Center (32.470 dossiers 2012) a augmenté de 9,8% par rapport à 2011. 90,6% des demandes ont été acceptées; les demandes non-satisfaites (9,25%) étaient dues majoritairement à une annulation par le voyageur PMR lui-même (6,5%).